

Le processus d'admission à L'Arche La Corolle

1. Orientation en lien avec la CCI

La Corolle travaille en étroite collaboration avec la Commission Cantonale d'Indication pour accueillir des personnes correspondant à son offre d'accompagnement.

2. Une première rencontre pour faire connaissance

Le responsable pédagogique présente l'institution, son projet et ses valeurs. Si la personne souhaite poursuivre, elle renvoie deux questionnaires permettant d'identifier ses besoins et ses attentes.

3. Une commission d'admission

Une commission interne évalue la candidature à partir d'un **stage de découverte de deux semaines**, précédé d'une visite préparatoire au domicile ou lieu d'activité de la personne.

4. Un stage d'intégration de 3 mois

Après validation, un second stage permet à la personne de confirmer son choix et à l'équipe de vérifier la cohérence de l'accompagnement proposé. Un dossier complet (administratif, médical, personnel) est requis avant le début de ce stage.